

Compte rendu de séance

Séance du 11 Septembre 2017

L'an 2017 et le 11 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie du Lude sous la présidence de de NICOLAY Louis-Jean Maire

Présents : M. de NICOLAY Louis-Jean, Maire, Mmes : BOMPAS Maryvonne, BOUREL Corinne, CHANTOISEAU Françoise, GENNETAY Annick, HUTEREAU Laurence, LATOUCHE Béatrice, LEDRU Mylène, LEDRU Rose-Marie, POTTIER Sonia, THOMAZEAU Ghislène, MM : AMY Jean-Claude, CORVAISIER Patrick, DELANOUE Franck, FRIZON Roland, HOUSSEAU Jean Michel, LE GALLET Jean, LEGRAND Philippe, LEMOINE Gérard, NERON Michel, RENOU Pascal, TRICOT Jean-Paul, YVERNAULT Jean-Louis

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORBEL Marie-Anne à M. NERON Michel, MARCHAND Nathalie à M. LEGRAND Philippe, MM : CHANTEPIE Michel à M. TRICOT Jean-Paul, POUTEAU Jean-Marie à Mme LEDRU Rose-Marie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 23

Date de la convocation : 01/09/2017

Date d'affichage : 01/09/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 15/09/2017

et publication ou notification

du : 15/09/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMOINE Gérard

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Tableau des effectifs : modification - 2017-075
 - Recrutement Coordonnateur pour recensement 2018 - 2017-076
 - Rapport Annuel concernant les résultats du contrôle sanitaire de l'eau distribuée (année 2016) - 2017-077
 - Prise en charge de l'Antenne RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) du Lude (année scolaire 2016 - 2017) - 2017-078
 - Acquisition de parcelle appartenant à Monsieur Charbonneau et Mme Touchard. - 2017-079
 - Sollicitation Région via le contrat " pacte ruralité " pour l'étude revitalisation centre bourg -Actualisation des montants. - 2017-080
 - Approbation rapport Annuel de l'eau de 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau. - 2017-081
-

Préambule

Avant de procéder à l'appel, Monsieur le Maire souhaite apporter son soutien aux sinistrés de l'ouragan Irma.

Approbation du Procès-Verbal du lundi 26 juin 2017. Attention cependant car il reste quelques fautes d'orthographe. Il est demandé de changer la police de caractère pour les prochains tableaux notamment pour l'affection des résultats des budgets.

Délibérations

Tableau des effectifs : modification réf : 2017-075

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent de la mairie au service Etat Civil – Cimetière – CCAS fait valoir son droit à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2017.

Une réorganisation des services administratifs a été présentée lors de la dernière commission « Administration Générale » - à savoir la modification des horaires d'ouverture de la mairie, la modification du temps de travail des agents administratifs et la réaffectation de missions sur les agents en poste.

Compte tenu de ces changements, le poste à temps complet va être diminué à mi-temps,

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal :

- De créer un poste à mi-temps d'adjoint administratif à compter du 1^{er} octobre 2017

- De supprimer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2017

Monsieur Yvernault reprend la présentation faite lors de la dernière commission « Administration Générale », à savoir :

- un agent fait valoir ses droits à retraite
- la demande d'un agent pour un temps partiel de droit.

De plus, les élus souhaitent que les agents soient plus présents en mairie. Actuellement les agents ont 20 jours de RTT par an.

Une analyse sur la fréquentation en mairie a été réalisée. Il s'avère que l'on a de moins en moins de personnes sur le créneau de 17h30 à 18h00.

Les élus ont souhaité remplacer le poste à temps complet par un poste à mi-temps.

Pour cela, les agents en poste ont été rencontrés afin d'avoir une vision de ce qu'ils souhaitaient faire.

Chaque agent a été reçu individuellement et chacun a reçu sa fiche de mission ainsi que leurs nouveaux horaires. Chaque agent a validé sa fiche.

Monsieur Yvernault présente les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie à compter du 1^{er} octobre 2017.

	Matin		Après Midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	9h00	12h00	Fermé au public	
Mardi	9h00	12h00	14h00	17H30
Mercredi	9h00	12h00	14h00	17H30
Jeudi	9h00	12h00	14h00	17H30
Vendredi	9h00	12h00	14h00	17H30
Samedi (*)	9h00	12h00		

(*) Mairie Fermée le 1er Samedi de chaque mois

Les agents commenceront leur journée dès 8h30 le matin et dès 13h30 l'après-midi.

Ce dossier sera présenté au Comité Technique Paritaire. Un avenant au protocole des 35 heures sera signé après l'avis du Comité Technique Paritaire.

Concernant le poste ouvert, Monsieur Corvaisier indique que la mairie crée de l'emploi précaire. Comment une personne peut vivre avec un mi-temps ?

Monsieur Yvernault précise que l'on a reçu 15 candidatures, les candidats reçus recherchent des postes à temps non complet, soit pour un confort familial, soit pour compléter un temps de travail.

Monsieur Corvaisier précise que les agents auront certainement une surcharge de travail, et que l'absentéisme risque d'augmenter.

Monsieur de Nicolay précise que de plus en plus de demandes sont traitées par mail. De plus, certaines missions ont été transférées dans d'autres collectivités.

Madame Latouche précise que l'on veut spécialiser les agents, en limitant leurs champs d'interventions, et ainsi gagner en compétence dans les différents domaines.

La réorganisation va être un bien pour le service rendu au public et un confort personnel pour les agents.

A la majorité (pour : 22 contre : 1 abstentions : 4)

Recrutement Coordonnateur pour recensement 2018
réf : 2017-076

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population est effectué tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants.

La commune du Lude est concernée en 2018, l'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Afin de mener à bien ce dossier, un coordinateur va être nommé, il sera le responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Sa mission démarrera bien en amont, une formation est d'ailleurs prévue début novembre 2017.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer le contrat du coordonnateur pour le recensement 2018.
- de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

Monsieur Renou demande combien il y aura d'agents recenseurs. Il est répondu que 8 ou 9 agents seront recrutés.

Une communication spécifique sera faite en décembre pour informer la population.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Rapport Annuel concernant les résultats du contrôle sanitaire de l'eau distribuée (année 2016)
réf : 2017-077

Conformément à l'article D.1321-104 du code de la santé publique, le rapport annuel concernant les résultats du contrôle sanitaire de l'eau distribuée par la collectivité pour l'année 2016 doit être publié au recueil des actes administratifs prévu à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants.

Après avoir pris connaissance du document annexé, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- de valider le rapport annuel 2016 concernant les résultats du contrôle sanitaire de l'eau distribuée.

Dans le rapport, Monsieur Frizon précise qu'il y a des métaux lourds, et que c'est inquiétant.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Prise en charge de l'Antenne RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) du Lude (année scolaire 2016 - 2017)
réf : 2017-078**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2005-21 du 23 février 2005 acceptant la mise en place d'une antenne RASED au Lude – Groupe scolaire Brassens.

Et rappelle que les communes du lieu de domicile des élèves bénéficiant du RASED, remboursent depuis 2016 à la commune du Lude la somme sur la base de 3.00 euros par élève fréquentant une école publique.

Monsieur le Maire informe qu'à compter de Septembre 2017, la Communauté de Communes du Sud Sarthe prendra en charge l'ensemble des frais de fonctionnement liés au RASED (Abonnement téléphonique, Achat fournitures etc....).

Afin de demander aux communes leur participation pour l'année scolaire 2016-2017,

il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter le renouvellement de la prise en charge d'une antenne RASED au Lude pour l'année scolaire 2016-2017 à hauteur de 3 euros par élève :
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes auprès des communes rattachées à hauteur de 3 euros par élève scolarisé dans leur école.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Acquisition de parcelle appartenant à Monsieur Charbonneau et Mme Touchard.
réf : 2017-079**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2016 concernant l'acquisition d'une parcelle appartenant à Mr Charbonneau et Mme Touchard.

Il est rappelé les motifs de l'acquisition :

Suite à la réouverture de la Rue du Parc, la municipalité souhaite agrandir le trottoir se trouvant à l'angle de la rue du Parc et de la rue du Croissant au Lude.

En effet, le trottoir actuel a une largeur de 0.50 mètre. Afin d'améliorer l'accessibilité et faciliter la giration de la rue du Parc vers la rue du Croissant., une largeur de 1.50 mètres serait nécessaire.

Les propriétaires du terrain, Monsieur Charbonneau et Madame Touchard, ont accepté que la mairie prenne une partie de son terrain, la cession est fixée au prix de 15 euros.

Le bornage sera effectué et sera supporté par la Mairie du Lude.

La surface privée passant en domaine public serait d'environ 27 m².

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le maire (ou son représentant) à signer l'acte à venir, acte qui sera rédigé par l'office notarial du Lude – Maître Gaisne-Pechabrier.
- De fixer le prix d'acquisition à 15 euros.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Sollicitation Région via le contrat " pacte ruralité " pour l'étude revitalisation centre bourg -Actualisation des montants.
réf : 2017-08

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-092 ou la mairie du Lude sollicitait la Région via le contrat « pacte de ruralité » pour l'étude revitalisation centre bourg. La consultation ayant eu lieu, le montant définitif de l'étude étant connu, il y a lieu d'actualiser les montants.

Il est rappelé que dans le cadre de sa politique, la Région Pays de La Loire, a signé un pacte pour la ruralité.

A travers ce pacte, la Région souhaite poser les premiers piliers nécessaires au renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de La Loire et plus particulièrement la mise en œuvre de la mesure n°29 du pacte pour la ruralité intitulée « soutenir les communes rurales jouant un rôle de centralité qui s'engagent dans une réflexion autour de la reconquête des centres-bourgs, pour un meilleur accès au logement et aux services »

La mairie du Lude ayant lancée une consultation pour une étude dans le cadre de la revitalisation du centre bourg,
Une offre a été réceptionnée pour un montant de 58 525 euros HT.

Une sollicitation de la Région Pays de la Loire va être réalisée au titre de la mesure citée ci-dessus.

Plan de financement prévisionnel HT :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	40 967 euros
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	
Conseil Régional (pacte de la ruralité)	30 % soit 17 558 euros
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	58 525 euros

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la Région Pays de La Loire et arrête les modalités de financement suivantes :

Le conseil :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de l'étude de revitalisation du centre bourg.
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours.
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser l'étude.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation rapport Annuel de l'eau de 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

réf : 2017-081

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport annuel transmis par notre délégué du service de l'eau permet d'informer les usagers du service.

Suite à la présentation lors de la dernière commission finances,

Après présentation de ce rapport et après avoir présenté quelques détails de données, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'approuver** le rapport sur le prix et la qualité du service Eau de l'année 2016.

Monsieur Néron reprend son rapport de commission.

Lors du rapport annuel 2015, il avait été noté plusieurs incertitudes. A ce jour, une bonne partie de ces incertitudes sont levées.

Sur les quantités distribuées, la somme indiquée est basée sur des consommations réelles et des estimations, il est donc difficile de s'y retrouver.

Ceci devrait être solutionné avec l'installation des compteurs individuels, les relevés seront au plus proche de la réalité.

Sera annexé dans le prochain rapport le volume consommé par les abonnés, le volume consommé par les prélevés, le volume consommé par les gros consommateurs. Cela permettra d'avoir une meilleure lisibilité des consommations, et de vérifier la consommation réelle en fonction du contrat signé.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Points abordés ne donnant pas lieu à délibération

- **La complémentaire santé communale**

C'est un projet porté par la commission action sociale.

Mme Bompas présente l'origine du projet, notamment les difficultés des familles à prendre en charge les dépenses liées au paiement de leur cotisation « d'assurance complémentaire ».

La ville du Lude à travers la commission action sociale, a lancé une consultation auprès d'assureurs pour une complémentaire Santé communale avec les priorités suivantes :

- complémentaire ouverte à tous et sans questionnaire.
- offre simple
- un assureur local
- une offre attractive au niveau tarif

Deux propositions ont été reçues, par deux assureurs locaux.

L'assureur retenu est AXA.

Une réunion publique est organisée le jeudi 5 octobre à 18h30 en mairie.

Monsieur Frizon indique que la complémentaire proposée est intéressante.

- **Courrier de l'agence de l'eau : appel à projet – candidature du Lude non retenue**

Des travaux au lieu-dit « le domaine de la Courbe » sont à prévoir.

Le prix de l'eau au m³ étant inférieur à 1.20 euros, l'agence de l'eau ne souhaite pas soutenir les travaux.

Monsieur Néron propose qu'une délibération ou un courrier soit adressé à l'agence de l'eau pour qu'ils expliquent leur calcul de 0.97 euros par m³, puisque quand on prend le rapport d'activité en page 16, le prix au m³ est de 1.33 euros.

- **Point sur les « petites cités de caractère »**

Monsieur Yvernault indique que la commission d'homologation sera présente vendredi prochain après-midi.

L'ensemble des élus est convié à la visite ainsi qu'au verre de l'amitié qui sera servi à 17h dans le parc du château du Lude.

Monsieur Yvernault précise que la mairie ne sera pas homologuée cette année puisqu'il faudrait fournir un PVAP. Ce document sera réalisé par le cabinet retenu pour l'étude sur la revitalisation du centre bourg. Le plan d'actions sera réalisé d'ici 1.5 mois.

Questions de la minorité

1. Point sur le dossier de la voie douce ?

Monsieur le Maire précise que la mairie a commis une erreur, puisque la voie est en accès privé et qu'on aurait dû demander l'accord du propriétaire de la voie avant.

Monsieur Le maire a rencontré les propriétaires.

Dans un premier temps, le propriétaire souhaite qu'une porte soit installée. Après mise en place, il décidera de signer ou pas la convention administrative en cours d'écriture auprès de Maître Gaisne.

2. Les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie au public au 1er Octobre 2017 ?

La réponse a été apportée lors de la présentation de la 1ère délibération.

3. Point sur le parking GUIMARON ?

Monsieur Corvaisier précise que depuis la rentrée, la place du champ du foire connaît une fréquentation plus importante.

Monsieur de Nicolay répond qu'il s'était engagé auprès de l'assureur AXA, à ne pas commencer les travaux avant son déménagement afin de ne pas gêner sa clientèle et ses salariés.

Monsieur Tricot, précise que l'architecte doit nous donner prochainement l'esquisse revue.

4. La commune du Lude sera-t-elle impactée par l'annulation des crédits d'état (300 millions d'€) ?

Monsieur de Nicolay indique qu'en tant que sénateur, il a adressé un courrier auprès du Préfet, pour savoir si les crédits DETR ou autres subventions de l'Etat seraient concernés.

Suite à la réponse du préfet, le maire indique que la mairie ne sera pas impactée puisqu'aucun dossier n'a été déposé au titre du contrat de ruralité.

5. Participation aux frais du restaurant scolaire par les autres communes dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire du Lude.

- **Combien de courriers ont été envoyé ?**
12 communes ont été destinataires du courrier.
- **Combien de communes ont répondu favorablement à cette participation aux frais ?**
- Aucune réponse positive
- 1 réponse négative
- **Quelles réactions envers celles qui refusent ?**

6. Point sur le dossier vente des bâtiments de la MJC ?

Les deux personnes souhaitent installer une activité de bien-être.

A ce jour, le compromis de vente n'est pas rédigé.

Et tant que la vente n'est pas signée, l'association MJC restera dans les locaux.

7. Mr le Maire, la loi sur le cumul des mandats va entrer en vigueur dans quelques semaines.

Monsieur Frizon modifie sa question, puisque dans la presse de ce matin, un de ses collègues laisserait le préfet faire le choix.

Monsieur de Nicolay précise qu'il va démissionner de la mairie le 2 octobre. Dès son début de mandat de sénateur, il s'était engagé à quitter la mairie, « c'est à contre cœur que je pars ».

Autre Question :

Les conteneurs de la Place du Mail

Monsieur Frizon précise qu'il a rencontré beaucoup de problèmes au cours de l'été, les conteneurs sont pleins.

Il y a certainement trop de conteneurs pour le verre et pas assez pour le papier.

8. Ou en est la charte de propreté évoquée en juin ?

La charte est en train d'être retravaillée avec les services techniques.

Monsieur Tricot précise qu'une prestation a été demandée à l'AISP afin de procéder à l'arrachage de l'herbe en pied de mur.

9. Qu'en est-il de la rencontre avec EDF concernant la mise en place des compteurs Linky ?

Une réunion avec les élus aura lieu le 19 octobre prochain à 20h00.

10. Bilan de l'expérience TIS à destination de la Flèche ?

La région est en train d'analyser les chiffres, dès réception des résultats, ceux-ci seront communiqués.

A première vue, le bilan serait mitigé, car très peu de fréquentation.

Le problème de mobilité est un vrai souci pour les communes rurales. Cette thématique a été évoquée dans le SCOT.

11. Il semblerait qu'il y ait une difficulté pour les élus Disséens par rapport à la désignation des adjoints de la future commune nouvelle.

- Pouvez-vous nous donner des précisions à ce sujet et sur la manière dont vous pensez régler ce problème ?

Monsieur Le Maire ne comprend pas le « rifici », puisque la commune nouvelle n'est pas créée.

La loi dit que le calcul de l'enveloppe globale des indemnités se fait sur la strate de la commune nouvelle, soit $27 \text{ élus} * 30 \% = 8 \text{ adjoints}$ si la commune nouvelle est créée.

Jusqu'en 2020, le nombre d'adjoints est équivalent à la somme des adjoints de Dissé Sous Le Lude et Le Lude à condition que le montant des indemnités ne dépasse pas le montant de l'enveloppe globale.

Il y a en ce moment des discussions entre les maires et adjoints des communes de Dissé Sous Le Lude et Le Lude afin de travailler sur les compétences confiées actuellement aux adjoints.

Madame Latouche et Monsieur Yvernault précisent qu'il y a des discussions mais pas de Rifici.

Tous les élus devront trouver leur place, sans être trop débordés.

Autre question :

Monsieur Corvaisier revient sur le sinistre Irma, et notamment le soutien de certaines communes.

Pour le moment, la mairie du Lude n'a pas défini de soutien.

Une réflexion va être menée afin de soutenir les bonnes associations.

Séance levée à: 21:50

En mairie, le 12/09/2017

Le Maire

Louis-Jean de NICOLAY

